

13
LISTE V - (CANADA)

Numéro du tarif	Désignation des produits	Taux de base (Taux appliqué)	Taux de consolidation
GROUPE IV			
ALCOOLS, VINS ET AUTRES BOISSONS			
15605-1	Whisky le gallon d'esprit-preuve	50 c.	20 c.
15610-1	Genièvre (gin) le gallon d'esprit-preuve	50 c.	20 c.
15615-1	Rhum, n.d. le gallon d'esprit-preuve	\$2.00	\$1.00
15620-1	Brandy le gallon d'esprit-preuve	\$1.00	50 c.
15625-1	Liqueurs le gallon d'esprit-preuve	50 c.	†† 20 c
15630-1	Spiritueux ou boissons alcooliques, n.d.; absinthe, arack ou eau-de-vie de palme, eaux-de-vie artificielles et imitations d'eaux-de-vie, n.d.; cordiaux de toute espèce, n.d.; mescal, pulque, rum shrub, schiedam et autres schnaps; tafia, et amers ou breuvages alcooliques, n.d.; et vins, n.d., titrant plus de quarante pour cent d'esprit-preuve le gallon d'esprit-preuve	\$1.00	50 c.
15635-1	Vodka le gallon d'esprit-preuve	\$1.00	50 c.
15640-1	Tequila le gallon d'esprit-preuve	\$1.00 (En fr.)	En fr.

†† Mise en vigueur du taux de consolidation conditionnelle à un règlement avec la CEE d'un différend résultant de la conversion en vertu de l'article XXVIII du GATT, du tarif de la CEE sur le zinc non-ouvré.